Union syndicale
Solidaires
Union départementale Pas-de-Calais

Union syndicale Solidaires Pas-de-Calais
71bis rue Roger Salengro
62223 SAINT-LAURENT-BLANGY
06 61 85 71 05 / solidaires62@gmail.com

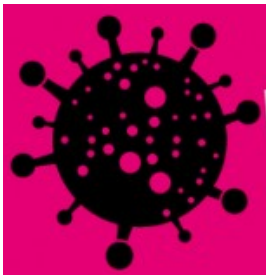

CORONAFINEMENT

DROIT DU TRAVAIL CONFINE, SALARIE-ES EXPLOITE-ES

La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a été adoptée dimanche par le parlement et précisée par décret ce 25 mars. Le gouvernement profite de cette crise sanitaire pour continuer son travail de sape des conquis sociaux et du code du travail. En effet plusieurs des mesures « d'urgence économique » vont dégrader une fois de plus les conditions de travail des salarié-es du privé comme du public.

TEMPS DE TRAVAIL SACRIFIE

Les principales mesures consistent à permettre au patronat de modifier le temps de travail : imposition de jours de congés payés au bon vouloir du patron, augmentation du temps de travail hebdomadaire, imposition de jour de récupération des RTT, banalisation du travail du dimanche…

Discrètement, sournoisement, le gouvernement profite de notre impossibilité à nous mobiliser pour livrer encore un peu plus notre économie au patronat et aux théories libérales les plus anti-sociales.

Encore une fois, ce sont les salarié-es et surtout les plus précarisé-es qui vont payer le prix de cette crise.

Plus que jamais, **IMPOSONS UN AUTRE AVENIR**.

IL Y AURA DES COMPTES A RENDRE !

CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCE

AVEC

Pour notre communiqué sur le temps de travail des salarié-es : https://solidaires.org/Le-capitalovirus-a-l-assaut-de-nos-conges ou flasher sur ce QR code :